

RENTRÉE 2023 CLASSES 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} - INFORMATIONS

1- Dossier de rentrée (Rappel – à télécharger sur le site internet)

- ✓ Liste des fournitures scolaires
- ✓ Règlement financier
- ✓ Grille de facturation à nous renvoyer complétée par mail (gestion@assomption-mediterranee.net) ou par courrier (702 route des mines – 83310 COGOLIN) **avant le 19 août 2024**
- ✓ Informations sur l'assurance scolaire

Seront données à la rentrée : le contrat de scolarisation et les chartes informatique & éducative.

L'inscription au transport scolaire (ou le renouvellement) doit se faire sur le site

<https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes/>

(Suivre l'actualité de la Communauté de communes du Golfe de St Tropez sur leur page Facebook pour connaître les modalités de prise en charge)

2- La rentrée des classes est fixée au **lundi 2 septembre 2024** :

- ✓ *Unité de Ste Maxime :*
 - ☐ Les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes} de 9h30 à 12h (pas de cours l'après-midi)
- ✓ *Unité de Cogolin :*
 - ☐ Les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes} de 14h à 16h30 (pas de cours le matin)

Les élèves viennent à cette demi-journée avec uniquement leur cartable, de quoi écrire (trousse, cahier de brouillon et quelques feuilles). Rappel, les élèves récupéreront tous leurs manuels scolaires.

Attention, le transport scolaire fonctionnera seulement le matin et le soir, vous devez donc vous organiser pour récupérer votre enfant à 12 h à Ste Maxime ou le déposer à 14h à Cogolin.

Début de la cantine : mardi 3 septembre 2024

Début de l'étude du soir : lundi 9 septembre 2024 de **16h50 à 17h40**

Les photos seront prises le vendredi 6 septembre à Cogolin et le jeudi 12 septembre à Ste Maxime.

3- Tee-shirt et sweat pour la pratique du sport

Un tee-shirt "Assomption" est offert à chaque élève, pour rappel, il devra obligatoirement le mettre pour les cours d'EPS.

Vous indiquerez, sur la grille de facturation, la taille souhaitée (tee-shirt & sweat). Une commande supplémentaire est possible.

4- Prêt des manuels scolaires

Un chèque de caution de 100 €, à l'ordre de « Assomption Méditerranée », est demandé à chaque élève **le jour de la rentrée** en échange des manuels scolaires qui lui sont remis. Merci de préparer et donner ce chèque à votre enfant (noter le nom et prénom de votre enfant au dos du chèque).



ASSOMPTION *Méditerranée*

Ce chèque n'est pas encaissé et est restitué à la fin de l'année scolaire, au retour de tous les livres, à condition que leur état ne nécessite pas leur remplacement.

Ce chèque est aussi une garantie pour tout le matériel, les installations mis à disposition des élèves durant l'année scolaire.

5- Réunions parents

La réunion pour tous les parents des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} de Cogolin se déroulera le jeudi 5 septembre à 17h30 sur l'unité de Cogolin.

La réunion pour tous les parents des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} de Ste Maxime se déroulera le lundi 9 septembre à 17h30 sur l'unité de Ste Maxime.

6- Ecole Directe

Nous communiquons principalement par le biais d'Ecole Directe.

Les codes de l'année précédente restent inchangés.

Pour les nouvelles familles, **des codes différents (1 par parent/élèves)** seront attribués la semaine de la rentrée.

7- PAP/PAI

Pour les enfants bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI), il est demandé aux familles de prendre rendez-vous avec M. SEGUY en contactant le secrétariat avant fin septembre.

Cette demande doit être renouvelée tous les ans.

Pour information, l'établissement ferme le mercredi 10 juillet et rouvrira à Cogolin le mercredi 21 août aux horaires suivants : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Le Collège Assomption Méditerranée